

MAÎTRISER LA STRATÉGIE DES RECOURS : SINISTRES HABITATION ET IMMEUBLE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA290	2 jours - 14 h		Présentiel ou à distance	1917,00 €

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 24/06/2025 au 25/06/2025
- Du 11/12/2025 au 12/12/2025

OBJECTIFS

- Maîtriser la méthodologie de mise en œuvre des recours
- Élaborer une stratégie des recours pour renforcer ses chances de succès

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et mises en application. Des mises en situation créées à partir de dossiers réels favorisent l'acquisition de la méthodologie des recours. Un travail en sous-groupes permettra de comprendre la stratégie à adopter pour optimiser ses recours.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Exercer les recours amiables
- 1. Comprendre les règles régissant la subrogation
- 2. Détecter un recours potentiel dans le respect des règles de droit et du contrat d'assurance
- a) recours subrogatoire de l'assureur dommages
- b) recours pour le compte de l'assuré pour son découvert de garantie dans le cadre de la garantie défense recours
- 3. Apprécier la recevabilité du recours à subir : la déclaration, la réclamation, les justificatifs, le rapport de l'expert
- 4. Apprécier la recevabilité des recours au regard des délais de prescription
- B. Application des conventions sinistres dans les recours et les actions en remboursement
- 1. Application des conventions de renonciation à recours
- 2. Comprendre et maîtriser les règles régissant les conventions en cas de cumul d'assurance
- a) comprendre le fonctionnement du recueil des conventions
- b) identifier les cumuls d'assurance et définir la convention applicable au sinistre
- c) savoir exercer ou subir un recours en cumul sur les parties immobilières et les dommages aux embellissements (copropriété) exercer ou subir l'action en remboursement en détériorations immobilières et vol
- d) détecter les recours possibles ainsi que les actions en remboursement dans le cadre de la convention IRSI
- e) savoir orienter et exercer les recours en fonction de la qualité de l'assuré et de la notion du risque d'usager dans le cadre de la CIDECOP
- f) savoir gérer les conflits entre assureurs dans le respect de la convention d'arbitrage
- C. Stratégie des recours à partir de cas pratiques : gagner en efficacité dans les recours
- 1. Recours dégâts des eaux (immeuble locatif, copropriété, professionnel responsable)
- 2. Cas particulier du vol avec avis à victime reçu
- 3. Détection des recours possibles pour les dommages causés par des enfants mineurs
- 4. Cas du recours suite à un incendie

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Chargés d'indemnisation Chargés de recours Supports techniques Gestionnaires protection juridique

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1917,00 € Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 03/12/2025 à 15:26